FOIRE AUX QUESTIONS

Cette foire aux questions propose des réponses aux questions les plus fréquentes. Elle est répartie en plusieurs thèmes : la Convention citoyenne de Raismes, l'organisation de la Convention, les engagements de chacun, les informations pratiques et les suites du dispositif. Si vous ne trouvez pas la réponse à votre question, vous trouverez les contacts de l'équipe dans la partie « Informations pratiques ».

La Convention citoyenne de Raismes

Qu'est-ce qu'une Convention citoyenne et à quoi sert-elle ?

Une Convention citoyenne réunit un groupe d'habitants, sur plusieurs journées, pour réfléchir ensemble à une question qui concerne leur territoire. Vous vous informerez auprès d'experts et d'acteurs du territoire, vous débattrez entre vous, puis vous formulerez des propositions collectives pendant les sessions.

La municipalité de Raismes a souhaité réunir une Convention citoyenne qui élaborera des recommandations pour faire évoluer le cœur de ville. Vous serez amenés à répondre aux questions suivantes : Comment faire du cœur de ville de Raismes un lieu vivant, adapté aux enjeux climatiques et emblématique de l'identité raismoise ? A quelles conditions auriez-vous envie de le fréquenter, que vous habitiez dans le centre ou dans un quartier plus éloigné ?

Cette Convention s'inscrit dans le projet de ville « Raismes 2032 », construit avec les habitants, dont l'une des orientations est la création d'un véritable cœur de ville attractif.

Pourquoi 30 personnes ?

Un groupe de 30 personnes permet de réunir une diversité de profils : des femmes et des hommes, des jeunes et des seniors, des personnes en emploi ou non, des habitants des six quartiers de Raismes (centre-ville, Petit Paris, Vicoigne, Sabatier, Arenberg et Lagrange).

C'est aussi un groupe à taille humaine : chacun peut apprendre à connaître les autres et prendre la parole. Une partie du travail se fera en petits groupes pour que chacun puisse s'exprimer fréquemment, avec l'accompagnement d'un facilitateur.

Qui est le commanditaire ? Quels financements ?

Le commanditaire de la Convention est la Ville de Raismes, avec son Centre communal d'action sociale (CCAS). La démarche est suivie par le maire et l'ensemble du conseil municipal.
La démarche est financée par le CCAS de Raismes. Ce financement couvre la conception du dispositif, le recrutement des participants, l'animation des sessions, les frais logistiques et le Pass citoyen (un carnet de « bons pour » locaux).

Sur l'organisation du dispositif

Qui organise ?

La Convention est organisée par la Ville de Raismes, qui a confié sa conception et son animation à Missions Publiques, une agence spécialisée dans la mise en place de dialogues citoyens.
A chaque session, le service démocratie participative de la Ville de Raismes et deux facilitateurs de Missions Publiques animeront les échanges.

Mon nom sera-t-il cité ? Y aura-t-il des photos et des vidéos ? Que deviendront mes données personnelles ?

Les informations personnelles que vous nous transmettrez ne seront pas utilisées en dehors de la Convention et ne seront en aucun cas communiquées par la Ville de Raismes ou par Missions Publiques. Vous pouvez à tout moment demander à les consulter, les corriger ou les supprimer auprès de service de la mairie / MP.
Le profil des participants anonymisé (âge, quartier, situation professionnelle) pourra être partagé avec l'objectif de tenir informés la population de Raismes des avancées de la Convention, ainsi que les échanges que vous aurez, une fois anonymisés. Dans les publications, seuls votre prénom et votre quartier pourront être cités, et uniquement avec votre accord.
Des photos et des vidéos pourront être prises pendant les sessions, notamment pour communiquer sur la démarche sur le site « Participons » de la Ville. Si vous ne souhaitez pas être pris en photo ou filmé, il vous suffit de l'indiquer au plus tôt à l'équipe d'animation : votre choix sera respecté.

Qui a été invité ? Qui sont les participants ?

Tous les habitants majeurs de Raismes pouvaient participer. Certains ont proposé eux-mêmes leur candidature via le site « Participons », et d'autres ont été rencontrés directement dans leur quartier par une équipe de recrutement.
Les 30 participants ont ensuite été tirés au sort parmi l'ensemble de ces personnes, selon des critères d'âge, de genre, de situation professionnelle et de quartier, afin que le groupe reflète la diversité de la population raismoise.
Quelle que soit la façon dont vous avez rejoint la Convention, tous les participants ont exactement la même place. Nul besoin d'être un expert du sujet : votre expérience du quotidien à Raismes est précisément ce qui compte.

Qui est le commanditaire ? Quels financements ?

Le commanditaire de la Convention est la Ville de Raismes, avec son Centre communal d'action sociale (CCAS). La démarche est suivie par le maire et l'ensemble du conseil municipal.
La démarche est financée par le CCAS de Raismes. Ce financement couvre la conception du dispositif, le recrutement des participants, l'animation des sessions, les frais logistiques et le Pass citoyen (un carnet de « bons pour » locaux).

Puis-je communiquer sur ma participation ?

Vous pouvez tout à fait en parler à vos proches (famille, amis, collègues, etc.). Vous êtes également invité à en informer votre employeur si besoin, notamment pour qu'il facilite votre participation.
Nous vous demandons de ne pas diffuser les propos d'autres participants, ni de publier des photos ou des vidéos d'autres personnes sans leur accord, pour respecter leur vie privée.
En dehors des sessions, nous vous demandons de vous exprimer en votre nom propre, et non au nom de la Convention. Les propositions du groupe ne seront communiquées collectivement qu'à la fin de la démarche.

L'objectif est-il de mettre tout le monde d'accord ?

Non, pas du tout ! Cela nous intéresse à la fois de savoir ce sur quoi tout le monde est d'accord et les sujets sur lesquels il existe des désaccords importants. Cela fait partie du débat.
Pour autant, après les temps d'échanges et de débats, le but est de produire des propositions collectives, et lancer des projets citoyens soutenus par la mairie.

Et si je ne suis pas d'accord avec la politique de la mairie ?

Vous aurez l'occasion d'exprimer votre avis, dans des conditions exactement équivalentes à celles des personnes qui sont d'accord avec la politique menée par la Ville et à celles des personnes qui n'ont pas d'avis particulier.
La Convention sera libre de ses choix : seuls les participants élaborent les propositions. Elle soulignera ce sur quoi ses membres sont d'accord, mais mettra également en avant les points de désaccord.

Sur les engagements

À quoi s'engage la Ville de Raismes ?

La Ville s'engage à vous présenter les projets qu'elle mène déjà sur le cœur de ville, puis à recevoir officiellement et examiner l'ensemble des propositions de la Convention, et enfin à organiser un temps de retour pour expliquer la manière dont les recommandations seront prises en compte. La mise en œuvre et la faisabilité des recommandations citoyennes seront travaillées avec un groupe d'agents et d'acteurs du territoire. La municipalité s'engage également à mettre en place un comité de suivi, ouvert aux participants volontaires.

À quoi s'engage l'équipe d'animation ?

Vous vous engagez à participer à toutes les sessions de travail. Votre présence à chaque journée est essentielle : chaque session prépare la suivante, et c'est ainsi que le groupe devient un collectif capable de s'écouter et de construire des propositions communes. En cas d'empêchement, merci de prévenir l'équipe d'animation au plus tôt.
Vous vous engagez également à participer aux sessions avec indépendance, en exprimant vos opinions de la manière la plus entière et libre possible. Enfin, vous vous engagez à garder confidentielle toute information déclarée comme telle et à ne pas divulguer les informations personnelles (nom de famille, lieu d'habitation...) des autres participants.
Aucune connaissance préalable n'est nécessaire, et aucun travail ne vous sera demandé entre les sessions.

À quoi vous engagez-vous ?

Vous vous engagez à participer à toutes les sessions de travail. Votre présence à chaque journée est essentielle : chaque session prépare la suivante, et c'est ainsi que le groupe devient un collectif capable de s'écouter et de construire des propositions communes. En cas d'empêchement, merci de prévenir l'équipe d'animation au plus tôt.
Vous vous engagez également à participer aux sessions avec indépendance, en exprimant vos opinions de la manière la plus entière et libre possible. Enfin, vous vous engagez à garder confidentielle toute information déclarée comme telle et à ne pas divulguer les informations personnelles (nom de famille, lieu d'habitation...) des autres participants.
Aucune connaissance préalable n'est nécessaire, et aucun travail ne vous sera demandé entre les sessions.

Y aura-t-il des règles à respecter ?

Durant la Convention, toutes les opinions et les points de vue peuvent s'exprimer, dès lors que chacun respecte les autres participants et intervenants et la loi. Les participants s'engagent à s'écouter mutuellement, à ne pas proférer d'attaques personnelles et à ne pas tenir de propos injurieux, sexistes ou racistes. Le respect de ces règles sera assuré par les facilitateurs présents à chaque session.

À quoi s'engagent les intervenants, les élus et les journalistes ?

Des agents de la Ville viendront présenter les projets déjà engagés, réagir à vos travaux et répondre à vos questions. Des experts invités interviendront pour vous apporter des informations utiles, sans jamais décider à votre place.
Les élus et les journalistes présents sur certaines sessions viendront écouter et échanger avec vous, mais ne prendront pas part aux votes. Vous pourrez être interrogé par les médias si vous le souhaitez, mais vous n'êtes forcé à rien. Une conférence de presse sera tenue à l'issue de la Convention, à laquelle un ou deux citoyens volontaires pourront participer.

Je me suis inscrit à la Convention. Cela veut-il dire que je vais pouvoir participer d'office ?

Pour garantir la diversité du groupe, toutes les personnes intéressées n'ont pas pu être retenues. Certaines figurent sur une liste d'attente et pourront remplacer un participant qui se désiste au début de la démarche. En revanche, vous ne pouvez pas vous faire représenter par une autre personne de votre choix.

Sur les informations pratiques

Puis-je avoir un document officiel ?

Une attestation de participation peut vous être adressée, notamment pour faciliter votre participation auprès de votre employeur si vous travaillez le samedi.

Comment mes frais seront-ils pris en charge ?

Le café d'accueil et le déjeuner vous sont offerts à chaque session.
En complément, valorise votre engagement à travers un Pass Citoyen. D'une valeur de 200 euros, c'est un carnet de « bons pour » locaux dans lequel seront affichés la nature et la valeur des prestations et le numéro unique de chaque prestataire permettant de confirmer chaque transaction. Les réservations devront être réalisées par les bénéficiaires du Pass en fonction des places disponibles et directement auprès du prestataire. Les prestations devront être réalisées durant la durée de validité du pass (31 décembre 2027). La mairie de Raismes décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol, aucun exemplaire supplémentaire ne pourra être remis.
Ce Pass ne sera obtenu qu'à la fin des 5 séances de la Convention citoyenne. La présence est obligatoire, une seule absence sera tolérée sur les 4 dates prévues entre décembre et mars pour obtenir le Pass.
Pour faciliter votre participation, un service de garderie d'enfants sera proposé.
Les frais de transport (essence, etc.) pour vous rendre à la Convention sont à votre charge. Si besoin, l'équipe de la mairie pourra venir vous chercher en voiture chez vous avant les sessions et vous déposer chez vous après.

Quand et où auront lieu les sessions de travail ?

La Convention se réunira cinq samedis, de 9h30 à 17h :

- Session 1, samedi 5 décembre 2026 ;
- Session 2, samedi 9 janvier 2027 ;
- Session 3, samedi 30 janvier 2027 ;
- Session 4, samedi 20 février 2027 ;
- Session 5, samedi 13 mars 2027.

Les sessions se tiendront majoritairement à la Mairie de Raismes, Grand-Place 59590 Raismes France. Ponctuellement, des sessions pourront se tenir ailleurs dans Raismes.
Lors de la dernière session, le Maire recevra le travail de la Convention, puis organisera un événement de restitution publique pour expliquer comment il a pris en compte ce travail.

Ai-je besoin de matériel ?

Non. Vous n'avez pas besoin d'ordinateur : papier, stylos et documents de travail vous seront fournis sur place. Vous pouvez apporter votre propre tasse pour limiter les déchets.
Les comptes rendus vous seront envoyés par mail. Si vous n'avez pas d'adresse mail, n'hésitez pas à nous le signaler : nous vous les remettrons sur papier.

J'ai des besoins particuliers. Quel soutien est prévu ?

L'invitation est individuelle. Si, pour des raisons personnelles, vous avez besoin d'être accompagné (situation de handicap, difficulté à lire ou à s'exprimer en français…), c'est bien sûr possible : nous vous demandons simplement de le préciser dès que possible à l'équipe d'animation, afin que nous trouvions ensemble la solution appropriée.
Si vous souhaitez confier vos enfants à la garderie mise en place, merci de nous indiquer avant chaque session leur nombre et leur âge.
Les frais de transport (essence, etc.) pour vous rendre à la Convention sont à votre charge. Si besoin, l'équipe de la mairie pourra venir vous chercher en voiture chez vous avant les sessions et vous déposer chez vous après.

Vers qui me tourner si j'ai des questions ?

L'équipe d'animation se tient à votre disposition pour répondre à toute question, via l'adresse email participons@ville-raismes.fr.

Sur les suites du dispositif

Qu'advient-il du travail des citoyens après la Convention ?

Un rapport final, qui rassemble l'ensemble de vos propositions et retrace la démarche. La Ville le rendra public afin que tous les habitants puissent le consulter, lors d'une restitution publique. Quelques participants volontaires, tirés au sort, prendront la parole au nom du groupe. L'équipe d'animation les accompagnera dans la préparation de leur intervention.
Un atelier de mise en œuvre, le « Labo de Prototypage ». Une demi-journée de travail réunira des agents de la Ville, des acteurs du territoire et quelques participants pour préparer la réalisation de projets : étapes, acteurs impliqués, calendrier. Si vous le souhaitez, vous pourrez vous investir dans un projet, sans aucune obligation.
Un comité de suivi, ouvert aux participants volontaires, suivra la mise en œuvre des propositions et des projets.

Puis-je communiquer sur les résultats finaux ?

Oui, une fois les propositions rendues publiques lors de la restitution. Vous pourrez alors en parler librement et partager le rapport final. D'ici là, vous pouvez parler de votre expérience, en votre nom propre.

Vous hésitez encore ?

Il est normal de se poser des questions avant de s'engager. Rappelons l'essentiel : nul besoin d'être un expert pour participer, et l'équipe d'animation vous accompagnera à chaque étape.
Surtout, vous connaissez Raismes et son cœur de ville : votre regard est précieux pour imaginer leur avenir. N'hésitez pas à nous appeler ou à nous écrire, nous serons heureux d'en discuter avec vous.